OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SÉNAT.

Suite du

RAPPORT SUR LES LEVÉES PRÉSENTÉ A LA SÉANCE DU 11 MARS.

Les extraits suivants des remarques du professeur Mahan sur les rivières, dans son traité élémentaire de génie civil, nous montrent quel a été le résultat pratique sur le Pô et l'on pourrait en citer plusieurs autres exemples en Europe et en Asie.

Pour renfermer l'eau entre des levées, on a essayé deux méthodes; l'une consiste à laisser un conduit suffisamment nécessaire pour l'écoulement des dégels; l'autre à donner au cours d'eau un large lit artificiel. Le Pô nous fournit un exemple de la première méthode, dont l'effet a été d'élever le lit du fleuve au point que dans plusieurs endroits l'eau est habituellement au-dessus de la surface naturelle du pays, laissant ce pays exposé à de sérieuses inondations, dans le cas où les levées se rompraient.

L'autre méthode a été essayée en France sur la Loire, et l'expérience a prouvé que le niveau général du lit du fleuve n'avait pas sensiblement monté durant une longue suite d'années, etc.

La majorité de votre comité fait observer dans son rapport "qu'à mesure qu'on tranchera les coudes du Mississipi, sa disposition à déborder diminuera, attendu qu'il déchargera ses eaux bien plus tôt dans le Golfe, et il a été prouvé à votre comité que le courant du Mississipi, dans les eaux hautes, égale environ trois ou quatre milles à l'heure; d'où il suit que, comme le coude de la Course a vingt-huit milles de circuit, il est évident que l'eau dans les crues passerait au Golfe en sept heures de moins qu'à présent, si l'on faisait ce travail. Nous arrivons à la conclusion que le danger de voir la côte inondée au-dessous du raccourci est imaginaire et nullement réel.

Les remarques précédentes, lorsqu'on les applique à la côte au-dessus du raccourci sont partagées par la minorité; mais en adoptant les prémisses de la majorité, nous arrivons à la conclusion opposée par rapport à la côte située au-dessous. Il est évident que le fleuve étant raccourci et la pente en étant augmentée, les eaux mettront à se rendre au Golfe moins de temps qu'à présent, mais on doit avoir présent à l'esprit que les causes de ce changement agissent au-dessus et non pas au-dessous du raccourci; au-dessous le fleuve reste le même, au-dessus il est raccourci et sa pente a été augmentée; les eaux accélérées dans leur débouchement ne se déchargent pas directement dans le Golfe, mais dans la partie la plus douce du fleuve en bas, là où l'eau doit hausser jusqu'à ce qu'elle ait gagné assez de force pour résister aux changements mécaniques produits au-dessus. C'est pourquoi la minorité prétend que le danger de voir inonder le pays d'en bas n'est pas imaginaire mais réel.

La minorité du comité ajoute les extraits suivants de l'ouvrage cité plus haut:

Quand les relations entre la traverse d'un cours d'eau, sa pente longitudinale, la nature de son lit et le volume de ses eaux demeurent permanemment invariables ou changent insensiblement, on dit que le fleuve a acquis un *régime* fixe.

Les changements dans le lit d'un fleuve varient avec la rapidité du courant; la dimension, la forme et la pesanteur spécifique des molécules qui composent le sol du lit, les pentes et les cours des rives, et leur direction par rapport au courant.

Là où commence à se former un coude, la tendance du courant sera de le rendre plus proéminent, car l'origine des coudes provient de quelque détournement dans le courant contre une des rives, ce qui détruit cette rive et en jette les débris sur la rive opposée; et à mesure que l'érosion d'un côté et l'accumulation de l'autre deviennent plus proéminentes le détournement devient plus considérable et l'action du courant en est proportionnellement augmentée. Les fleuves avec de larges vallées prennent un cours très sinueux par suite de cette action, et dans ceux qui n'ont que des vallées étroites les coudes s'étendent graduellement de point en point, et finissent avec les années à emporter de tous les points du cours.

Une augmentation soudaine du volume des eaux et de leur rapidité est la cause principale du *régime* d'un fleuve, et par conséquent dans toutes les tentatives de le régler, c'est celle qu'il faut surtout ne point perdre de vue.

La majorité de votre comité défend la position qu'elle a prise en citant des faits qui ont rapport à la hauteur relative du Mississipi en 1828, en 1840 et en 1844. Nous devons, cependant, nous rappeler que des faits ne sont pas toujours des vérités. Neuf faits, faute d'un dixième, peuvent mener à une fausse conclusion. C'est en examinant tous les faits qui se rapportent au sujet, que nous pouvons espérer d'arriver à la vérité.

En 1828, il y a eu coïncidence dans les crues du Mississipi et de la rivière Rouge. En 1844 les eaux de la rivière Rouge avaient débordé avant que les crues des régions hautes du Mississipi eussent atteint la côte inférieure. En 1828 et en 1840, l'Atchafalaya était fermé par des buttes et des bancs de sable. En 1844, il était entièrement débarrassé, avait de 500 à 600 pieds de largeur, de 50 à 70 de profondeur et coulait avec une rapidité d'environ 5 milles à l'heure. A l'époque de la crue de 1844, l'Atchafalaya recevait non seulement les eaux de la rivière Rouge, mais encore une grande portion des eaux du Mississipi, comme l'a prouvé le courant qui partait du Mississipi en haut de la Vieille Rivière jusqu'à l'embouchure de la rivière Rouge, et il s'en est suivi que, bien que les eaux du Mississipi à Vicksburg aient été plus hautes qu'en 1828, elles ont été proportionnellement plus basses à l'embouchure de la rivière Rouge.

La minorité de votre comité ne partage pas non plus l'opinion de la majorité qui dit que la navigation de l'embouchure de la rivière Rouge serait améliorée si l'on baissait la pente du Mississipi, et en donne comme preuve que la navigation sur les bancs de sable à Grande Pointe a été améliorée par le raccourci de la rivière Rouge. Nous vous prions de vous référer au rapport du 11 janvier 1842, de George T. Dunbar, ex-ingénieur de l'Etat, lequel renferme un examen complet et concluant du sujet. La minorité de votre comité recommande, en conséquence, l'adoption de la résolution.

Nous vous prions aussi et tout particulièrement de vous référer aux rapports qu'a faits à la Législature en 1846 et en 1847, le colonel P. O. Hébert, alors ingénieur de l'Etat.

"Ce département a levé le plan, et pris le niveau exact du "Raccourci *cut-off*." La longueur du *cut-off*, tel qu'il est, mesure sept-huitièmes de mille. La différence du niveau du Mississipi entre les parties inférieure et supérieure, était en novembre dernier, lorsque les eaux étaient au point le plus bas, de deux pieds six pouces et demi. Le *cut-off*, à l'exception de la partie inférieure qui a été un peu endommagée par les eaux, est dans la condition même où il fut laissé par les ouvriers de l'Etat. [illegible] généralement. Comme il est très probable qu'on traitera durant la présente session de la Législature, de la convenance d'accomplir ce travail, il est aussi à propos, je pense, que l'ingénieur d'Etat donne son opinion à ce sujet. Or, il est avis qu'il ne serait expédient d'établir le "Raccourci *cut-off*" ni tous autres "*cut-off*" sur le fleuve Mississipi; et voici ses raisons:

1o Encore que le "Raccourci *cut-off*" puisse être de quelque avantage aux terres situées immédiatement au-dessus, il ne laissera pas de causer de graves dommages à la portion de l'Etat qui se trouve au-dessous; et ce résultat vient de ce qu'il accroît le niveau, la quantité et la rapidité des eaux au-dessous. En effet, du moment où l'on force une plus grande quantité d'eau dans le Mississipi, vers l'extrémité inférieure du *cut-off*, dans un temps donné, il est évident, que le temps restant le même, on accroît la capacité du fleuve, la hauteur, la quantité et la rapidité des eaux. Or, on sait que la formation des barres qui correspond nécessairement aux masses qui se détachent des rivages, dépend entièrement de la quantité et de la rapidité des eaux. La rapidité accroît en raison de l'accroissement de la quantité, et conséquemment il est clair qu'un *cut-off* accélèrera la formation des barres, et détachera des masses des rivages opposés qui sont au-dessous, par cela seul qu'il augmentera la quantité et la rapidité de l'eau, et produira le même effet sur ceux qui sont au dessous par l'accroissement de la rapidité seule. Bien plus, le fleuve continuerait de causer ces résultats, jusqu'à ce qu'il ait repris la régie qu'il suivait avant l'ouverture du *cut-off*. Si donc on ouvre le Raccourci *cut-off*, conformément à la résolution qui en ordonne l'ouverture, et que par cette opération l'on y introduise tout le courant du fleuve, les paroisses situées au-dessous ont à redouter les plus graves dangers. Cette immense masse d'eau venant à heurter avec un pouvoir destructeur contre les établissements de Tunica-Bend, doit venir rebondir avec une rapidité proportionnelle contre la plus riche partie de la Pointe-Coupée; et l'on peut aisément se représenter quelles seront les conséquences de ce mouvement contre un rivage déjà miné. Il faudrait d'abord faire le sacrifice de la grande levée.

2o Le *cut-off* de la Rivière Rouge qu'on a si souvent cité en faveur de ce genre d'ouvrage, montre évidemment par ses résultats, qu'il n'est pas expédient d'en entreprendre d'autres. Je peux prouver par des cartes que j'ai en mon pouvoir, et par le témoignage de personnes qui connaissent bien l'histoire de cette partie de la rivière, que ce *cut-off* a beaucoup contribué à l'accroissement des barres, et à la [illegible] graduelle des rivages opposés. On [illegible] aussi la preuve dans la disposition [illegible] renouveler des levées dans le Raccourci. Les planteurs qui sont établis dans ce [illegible] sont si bien instruits de ce fait, qu'ils considèrent le Raccourci *cut-off* comme une cause [illegible] pour eux. Il y a trois immenses barres à quinze milles du *cut-off* de la Rivière Rouge, et s'il n'est pas cause de leur formation, il est au moins la cause de leur accroissement.

3o Je soutiens, comme conséquence de ces raisonnements et de ces faits, que la réduction de la distance à l'aide du *cut-off* ne peut être que temporaire. Toutes les fois qu'on dérange une rivière, elle reprend la tendance qu'elle a à rentrer dans sa règle originaire et à suivre son premier plan d'inclinaison; et dès qu'elle a retrouvé celui-ci, la distance redevient la même. Ainsi, je crois que la distance de la Nouvelle-Orléans à Natchez est aussi grande aujourd'hui qu'elle l'était avant l'ouverture du *cut-off* de la Rivière-Rouge. Un mesurage exact le montrerait jusqu'à l'évidence.

4o. Les améliorations à faire sur le Mississipi ne sont pas du ressort de l'Etat de la Louisiane, mais du gouvernement-général. Ce fleuve est le fleuve national. On l'a nommé, mer intérieure, fleuve océan; et il est en effet l'un et l'autre. Toutes les améliorations et tous les travaux qu'on y peut entreprendre, devraient donc être accomplis par ordre et aux frais du gouvernement des Etats-Unis. Il est, à n'en pas douter, aussi national dans son caractère que peuvent l'être les rivières d'Hudson et de l'Ohio. La navigation est dangereuse même de la Nouvelle-Orléans à Memphis, dans les eaux basses, et si l'on admet que les *cut-offs* y pratiqués, sont de véritables améliorations, il est évident que le gouvernement-général les doit faire à ses dépens. Pourquoi épuiserait-on le trésor de l'Etat de la Louisiane, pour exécuter des travaux dont les avantages ou les mauvais [illegible] de l'Union?

[illegible]

cut-off privé de communication par eau telle région qui en jouissait avant qu'on l'établît: et il faut en compensation avoir recours alors aux moyens ordinaires de transport aux chemins à coulisses, il est clair que la dépense en est comparativement plus chère et moins dépendante.

5o. La basse Louisiane qui embrasse la vaste et riche région du sud, à partir de la Pointe-Coupée, jusqu'à la Balize, y compris la Nouvelle-Orléans, est, au retour de la hausse annuelle du fleuve, exposée à un danger imminent d'inondation. Chaque jour on étend les levées de plus en plus loin sur le fleuve, d'où il suit que ses issues naturelles se ferment chaque jour et que le danger à courir par la Nouvelle-Orléans et le bas pays est proportionnellement accru. Qui pourra calculer les pertes à souffrir d'une inondation qui se précipiterait sur la ville et sur la Nouvelle-Orléans? Au lieu donc de forcer subitement une plus grande quantité d'eau dans le bas du Mississipi, et d'y élever son niveau en pratiquant au-dessus, des *cut-offs*, on devrait, au contraire, s'appliquer à réduire ce niveau, qui n'est déjà que trop haut et trop dangereux, en ouvrant toutes les issues de ce fleuve. On le resserre de plus en plus chaque année, dans son propre lit, sans faire attention qu'il est grossi par le tribut de plus de 1500 cours d'eau, sans s'occuper du danger qui, d'année en année, devient plus imminent.

7o. Quant aux avantages que l'on attend du *cut-off* du Raccourci, pour les terres situées au-dessus, on les peut obtenir, suivant mon avis, à l'aide d'un autre moyen qui non-seulement ne présenterait aucune de ces objections, mais qui au contraire aboutirait en immenses avantages pour l'Etat: ce serait de débarrasser l'Atchafalaya, à partir de son embouchure jusqu'à la Rivière-Rouge. Par suite de cette opération, la quantité d'eau versée par l'Atchafalaya est augmentée, le niveau réduit, et les terres au-dessus parfaitement abritées. L'Atchafalaya est le plus beau cours d'eau des régions sud de l'Etat; il nous appartient exclusivement et arrose le sol le plus riche du monde. Donnez à ses eaux une issue facile, rendez sa navigation libre, et vous reprenez le domaine de millions d'acres d'une terre fertile, vous étendez à trois cents milles de plus nos communications par eau, et vous augmentez au-delà de tout calcul, les produits agricoles et la richesse de cette partie de l'Etat; sans parler de ce qu'il importe pourtant de ne pas oublier, c'est-à-dire des avantages que en tirerait la basse Louisiane de la facilité que l'on donnerait par là au surplus des eaux du Mississipi de se trouver une issue.

19o. L'Ingénieur d'Etat suggère aussi qu'il serait à propos de représenter au Congrès l'importance et la nécessité de faire lever un plan complet du fleuve Mississipi à partir du golfe du Mexique jusqu'à l'embouchure de l'Ohio. Ce plan à commencer depuis la Balize devrait être on ne peut plus exact. Il faudrait aussi qu'à chaque longueur de cinq milles, on fît des sections transversales du fleuve, et à travers, à des distances qui détermineraient exactement la forme de son lit. Et sur ces points, l'élévation du fleuve au-dessus du golfe, la hausse et la baisse extrêmes de ses eaux, leur plus grande rapidité à ces deux époques, l'effet des flux et reflux du golfe, la hauteur moyenne de la terre au-dessus du point le plus bas des eaux, la différence des profondeurs le long du tracé des sondes, l'existence des barres, les changements et les formations auxquels le fleuve est sujet à ces divers points, la crue la plus élevée de ses eaux au-dessus de la surface naturelle de la terre, devraient être reconnus et marqués dans des détails aussi minutieux qu'exacts, et les distances sur le fleuve mesurées sur plusieurs lignes, c'est-à-dire, 1o. sur les deux rives; 2o. sur le fil central du courant; 3o. près des deux rives sur les lignes horizontales que peuvent suivre en montant et en descendant, les bateaux selon la quantité d'eau qu'ils tirent. On connaîtrait ainsi la différence de la distance que parcourent actuellement ces bateaux, tant dans les eaux hautes que dans les eaux basses; et dans une levée de plan exécutée conformément à ces divers objets, on aurait le guide nécessaire à la construction exacte et complète de la carte du Mississipi. Chacun sent combien le besoin de cette carte est urgente. Il devrait y en avoir des copies dans toute la vallée du Mississipi, et surtout dans les mains de tous les capitaines de bateaux de tous genres et de toutes grandeurs qui naviguent sur le fleuve. Il faudrait de plus que la levée de ce plan fût renouvelée tous les dix ans. Par ce moyen l'histoire du père des Eaux resterait à jamais écrite et soumise à rectification au retour de chacune de ces périodes. On voit d'ailleurs qu'il est inutile d'énumérer les avantages d'une telle histoire, quand il s'agit des améliorations à faire sur ce grand fleuve. Si nous désirons conserver à la Nouvelle-Orléans l'immense commerce de l'Ouest, nous devons améliorer les rivières qui conduisent à cette ville. Les Etats de New-York et de Pennsylvanie avec leurs chemins à coulisses, leurs canaux et leurs flottes de compteurs bateaux à vapeur, marchent rapidement au monopole de la plus grande partie du commerce; et cependant son issue naturelle est le fleuve immense qui arrose la Louisiane.

Il n'y a pas de doute que la Rivière Rouge ait eu autrefois un autre débouché. Les accidents géographiques et géologiques du pays au sud de la Rivière Rouge et à l'Ouest du Mississipi, nous portent inévitablement à tirer cette conséquence. La rivière suivait jadis un de ces deux cours, savoir: ou au dessous de l'Atchafalaya, les deux rivières n'en faisant qu'une, ou le long du plateau qui compose les Avoyelles, les Opelousas et les Attakapas. Dans le premier cas il se peut que le Mississipi ait empiété sur la Rivière Rouge ou que celle-ci ait forcé son passage dans le fleuve. Dans le second cas, la Rivière Rouge peut s'être frayé un passage dans la Rivière Noire, et avoir ainsi déversé ses eaux dans le Mississipi. Rien ne semble plus naturel, lorsqu'on remarque quelle petite distance il y a entre les terres hautes des Avoyelles, et les terres Nord de la Rivière Rouge. Mais l'une ou l'autre de ces hypothèses est également probable; et il est certain que l'un ou l'autre de ces changements a eu lieu. Un examen exact des accidents géographiques du pays, et de plus une juste appréciation des changements qui ont survenus et qui surviennent dans le lit du Mississipi et d'autres cours d'eau, conduiront inévitablement aux conclusions ci-dessus exprimées. Quant à moi, je suis porté à me prononcer pour la première, et je suis fermement d'avis que la Rivière Rouge et l'Atchafalaya n'étaient qu'une seule et même rivière.

En vue des améliorations générales que nécessite notre navigation à l'intérieur, je recommanderai avec instance l'enlèvement immédiat de la basse bréile dans l'Atchafalaya. Cette rivière est l'artère principal des cours d'eau les plus importants qui se trouvent à l'Ouest du Mississipi. Elle est le récipient du surplus de toutes les eaux, et en même temps le principal débouché dans toute cette partie du pays. C'était autrefois une belle rivière qu'on pouvait naviguer sur toute sa longueur; et l'on peut, sans beaucoup dépenser, la rendre à son état primitif. Sa bréile qui commence à deux milles au dessus du bayou Pigeon, s'étend à sept milles environ au-dessus, flotte constamment, et pourrait être enlevée sans difficulté.

Ce travail est, à mon avis, de la plus grande nécessité, et peut-être le plus important qu'on ait proposé depuis bien des années. Les avantages qu'on en retirerait, me semble incalculables. En effet, en ouvrant l'Atchafalaya, on ouvre une voie plus directe et plus sûre vers le Têche, par cela seul qu'on se débarrasse de la navigation basse et dangereuse qu'on suit maintenant à travers le Lac Chicot et le Grand Lac; et de plus, on assure la prompte culture de 500,000 acres de terres à sucre, par cela seul qu'on opère ainsi le desséchement de toutes les terres qu'arrosent les nombreux tributaires de cette rivière.

Pour exécuter efficacement ce travail, il sera nécessaire qu'après avoir coupé les bois des bréiles, de fermer tous les débouchés de l'Atchafalaya jusqu'à l'embouchure du Bayou Pigeon, y compris le Tir du Petit Diable, près de l'embouchure du Courtableau. A l'aide du courant qu'on établirait ainsi, on ferait aisément flotter la bréile au dehors; et l'Atchafalaya une fois ouvert, la dérive flottera du bayou Plaquemines jusque dans la baie, en sorte qu'il ne sera plus nécessaire d'encourir des dépenses considérables pour les travaux de protection qu'on entretient à l'embouchure du bayou.

Je soumets respectueusement et en termes généraux, à votre examen un plan sur lequel j'ai déjà appelé l'attention du public, et qui a pour objet de dessécher et de rendre à la culture les marais et les terres basses de la Louisiane.

Nous avons l'avantage d'habiter un pays dont le sol est naturellement le plus productif du monde. Le Mississipi, le Missouri, l'Ohio et quinze cents autres cours d'eau semblent avoir recueilli les plus riches éléments des sols divers qu'embrassent presque tout un continent, et à force d'empiéter sur les abîmes de l'Océan et de les remplir, ont fini par former pour l'usage et pour les desseins de l'homme, une contrée nouvelle dont le sol est si fertile qu'on en chercherait vainement un plus riche et plus productif sur la terre. On ne saurait douter que tout le delta du Mississipi n'ait été jadis une Méditerranée. Les formations géologiques des dépôts alluviens en donnent la preuve la plus évidente et la plus concluante.

Malheureusement, l'agent de cette formation et la cause de la fertilité de notre sol, l'eau est, de nos jours, devenue une source de danger et un élément de destruction. Les mêmes eaux qui ont fait notre pays, débordent chaque année, et ravagent quelques-unes de ses parties les plus précieuses et les plus fertiles. La question est donc de savoir comment on y remédiera! Comment on reconquerra les terres inondées de la Louisiane? Comment on assurera la culture de ces vastes marais, de cet immense espace de terres basses qui sont de beaucoup les plus productives de l'Etat? comment on protégera les paroisses du haut pays sans faire tort à celles qui sont au-dessous, et réciproquement, comment on sauvera le bas pays sans compromettre les régions plus élevées? En un mot, le problème à résoudre consiste dans la recherche des moyens à prendre pour protéger tout l'Etat sans compromettre aucune de ses parties. Y parviendra-t-on en construisant des levées? Les levées sont bonnes pour des fins locales et temporaires: mais elles sont insuffisantes en vue d'un système général et permanent. On aura beau faire de grandes et continuelles dépenses, l'élévation graduelle du lit du fleuve sera sans cesse l'inévitable conséquence de l'encaissement de ses eaux turbulentes entre des levées. Ce travail ne fait qu'accroître le danger de l'inondation. L'expérience l'a démontré partout où on y a eu recours, et l'observateur le plus superficiel a dû le remarquer sur le Mississipi. Le danger caractéristique de ce travail, consiste en ce qu'il est lent, presque imperceptible dans ses progrès, mais certain et fatal dans ses effets. Le lit du fleuve s'élève enfin à un point où la démolition devient le seul remède, et il faut détruire les mêmes levées qu'on a construites à de si grands frais sans parler de la perte du temps. L'inondation générale s'accomplit comme une conséquence. Les eaux reprennent leur ancien chenal ou s'en forment un nouveau, et le corps principal du fleuve revient presque à son état primitif, sauf le lit qui conserve son élévation. La condition du pays n'est donc point améliorée par ce résultat final; et nous voyons au contraire croître et se confirmer de plus en plus les difficultés du desséchement et de la protection qu'on en attend. Tel est l'état de choses où nous marchons, telles sont les fatales conséquences auxquelles on s'expose, si on persiste à construire des levées le long du Mississipi en même temps qu'on fermera ses débouchés naturels. Il n'y a dans ces observations rien d'imaginaire. Le résultat dont je parle est le résultat inévitable des causes qui existent actuellement; et cette conclusion est aussi certaine qu'il est vrai que les eaux du Mississipi ont des tendances à déborder [illegible]

Mais peut-on arriver à un meilleur système? Rien n'est plus facile que de répondre à cette question, [illegible]

[illegible] cette chaîne, [illegible] donc l'une se trouve dans la direction du cours général, et l'autre à angles droits avec lui. Peut-on déduire une hypothèse dans laquelle la route et les moyens de desséchement et de protection soient plus clairement visibles et d'une application plus facile? En effet, qu'on se reporte, sur une plus petite échelle, à un cas semblable à la terre occupée par un planteur d'une intelligence ordinaire. Un petit bayou, sujet à déborder pendant la saison pluvieuse, coule à travers sa plantation. La terre descend dans la direction du bayou et s'en éloigne de l'un et de l'autre côté. Comment pourra-t-il protéger, sans faire un encaissement, les rives du bayou contre l'inondation? En déversant le surplus des eaux sur les terres basses d'un côté ou de l'autre, à travers des débouchés ou canaux qui partent du bayou; et certainement la fin qu'il se propose s'accomplira avec autant de promptitude que de facilité par ce moyen.

Supposons maintenant qu'après avoir assuré au cours d'eau lui-même de plus amples moyens de se décharger à son embouchure, on ouvre le long de la ligne la plus basse des terres basses adjacentes, cette ligne étant à peu près parallèle au cours d'eau, des canaux latéraux qui se dirigent au lac ou réservoir dans lequel le bayou se décharge.

N'est-il pas évident que de cette manière, on parviendra à disposer de tout le surplus des eaux, à protéger efficacement les rives du bayou, et à dessécher les terres basses adjacentes ainsi que les marais jusqu'au niveau le plus bas du lac ou du golfe, dans lequel les eaux se déchargent. La question n'est donc plus qu'une question de dépenses et non une question de fait à démontrer. On peut dessécher n'importe quelle espèce de pays, n'importe quelle rivière et la ramener à son lit dans les plus hautes eaux, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de la rivière, et l'élévation ou la quantité des eaux du lit. Les eaux elles-mêmes aideront au système en lavant le chenal qui leur est propre. Il suffira, le plus souvent, de commencer le travail et d'en laisser l'accomplissement à la vélocité de l'eau, et ainsi l'eau qui est maintenant un élément de destruction pour nous, deviendra l'agent le plus fort et le plus efficace du système.

Il faut qu'on applique ce système au Mississipi. Je suis aussi fermement convaincu de la possibilité de le mettre heureusement en pratique, que je le suis de la vérité d'une proposition mathématique clairement démontrée. On peut ramener l'eau presque au niveau du golfe du Mexique, et rendre à une culture aussi sûre qu'avantageuse, jusqu'au dernier pied de la terre qui s'élève au-dessus de la marée haute. Il n'existe à cet égard aucun doute. Mais entreprendra-t-on ce travail? Verrons-nous adopter et suivre rigoureusement un vaste système qui tendrait à développer sur une échelle mille fois plus grande les vastes ressources de l'Etat, sans qu'on se laisse influencer par des intérêts individuels ou de localité, et effrayer par la grandeur même du projet? Laissera-t-on inachevé un travail que la nature a commencé? Des millions incultes sont cachés dans les fonds de nos marais. Consentira-t-on à ne les point faire valoir? Nulle part la terre n'offrit une contrée plus susceptible d'amélioration: nulle part on n'eut plus besoin d'en faire; nulle part il fut plus facile de les accomplir à si peu de frais: nulle part on put attendre des résultats plus vastes et plus avantageux.

Le système actuel des améliorations à l'intérieur est frappé des plus graves inconvénients. Rien n'est assez à la discrétion de l'ingénieur de l'Etat, en ce qui regarde les améliorations dont on devrait avant tout s'occuper, et le temps qu'on devrait employer à tel ou tel des travaux publics. On ordonne trop de travaux d'une nature locale sans avoir préalablement fait examiner et reconnaître les lieux. Chacun des travaux est considéré comme le plus important par celui qui en soutient l'utilité; et on s'attend en conséquence à ce qu'il soit accompli immédiatement. Relativement à beaucoup d'autres, on limite le temps sans tenir compte de l'étendue ou de la nécessité du travail. Ainsi on laisse inachevés maints travaux pour en entreprendre d'autres plus ou moins importants; et il en résulte que les ouvriers de l'Etat, après avoir passé d'un bayou à l'autre, et d'un point de la rivière à l'autre, laissent à la fin de la campagne, aucune trace perceptible de leur passage, aucune amélioration définitive. Un fait positif qui résulte des estimations les plus exactes, c'est que pour finir convenablement et efficacement les améliorations déjà ordonnées par la Législature et maintenant mentionnées aux registres, il faudrait employer pendant près d'un quart de siècle tous les ouvriers et tous les moyens qui sont maintenant à la disposition de ce département. On peut donc compter que le département de l'Ingénieur de l'Etat répondra à l'attente dans laquelle on est, que tous les travaux seront accomplis dans une campagne ou deux par cela seul qu'ils auront été décrétés par la Législature, il faut l'espérer, trouveront le remède à ce mal. Les améliorations devraient toujours être basées sur des plans préliminaires et exacts; et de plus il faudrait commencer par les plus nécessaires et les compléter avant de passer à d'autres qui sont moins importantes.

Les prédictions du col. Hébert, faites en 1846, relativement aux conséquences du raccourci "*Cut-off*," se sont vérifiées presque à la lettre.

L'ingénieur actuel de l'Etat, M. A. D. Wooldridge, dans son rapport récent à la Législature, désapprouve les *cut-off* et recommande fortement l'ouverture de grands réservoirs d'écoulement. Son rapport est entre les mains de chacun des membres du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Un mot ici au sujet des *raccourcis*. Un grand nombre de personnes, en se prononçant en leur faveur, raisonnent comme si les raccourcis, comme système de desséchement, étaient toujours commencés à l'embouchure du fleuve, et perdent de vue les résultats produits lorsqu'ils sont mis au-dessus d'une partie ou d'un point particulier du *Delta*, déjà soumis à l'inondation, ou bien au-dessus d'un pays riche. [illegible] fleuve. Un grand détour agit en grande partie comme une écluse en résistant à la rapidité du courant, retardant par là la marche des eaux vers les parties menacées du pays situé plus bas. Ce retard, par des sinuosités, donne le temps au lit du fleuve au-dessous de se décharger d'une certaine quantité du surplus de ses eaux et prépare son lit à recevoir la crue d'en haut qui menace de tout envahir; le détour ne forme-t-il plus ou moins qu'un vaste et utile réservoir, semblable, sous plus d'un point, dans son opération aux lacs que l'on trouve sur la rive occidentale dans le pays du haut *Delta*. Maintenant prenez un cours d'eau avec une navigation à bondes et à écluses: Supposez les bondes et les bras du fleuve tous pleins,—pour une raison quelconque, vous voulez les détruire sans produire d'inondation. Naturellement, vous commencez à l'extrémité inférieure ou au point le plus proche du réservoir dans lequel se décharge le cours d'eau. On peut appliquer la même opération aux détours et probablement avec presque les mêmes résultats. Alors, il faut commencer vos raccourcis à la Balize. Combien en fera-t-on? Où les placera-t-on? Tranchera-t-on tous les détours du fleuve?

Il n'y a pas un point, à partir de la Pointe-Coupée jusqu'à la dernière plantation au-dessous de la Nouvelle-Orléans, où un raccourci puisse se faire sans détruire des propriétés d'une grande valeur. Puis, supposez les raccourcis à tous faits. Voilà la face du pays entièrement changée; des terres et des plantations, défrichées depuis plus d'un siècle, transportées d'une rive du fleuve sur l'autre, ou engouffrées avec toutes les améliorations qui avaient été faites dessus, avec leurs maisons d'habitation, leurs sucreries, dans l'abîme sans fond du Père des Eaux; enfin le fleuve mis en parfait alignement dans toute l'étendue du *Delta* d'alluvion. Nous le demandons: Combien cela durera-t-il?

Est-il possible, avec un sol comme le nôtre, tout de formation alluviale, si susceptible d'être emporté par les eaux, si sujet à se dégrader, d'imposer d'une façon permanente un cours en droite ligne à un fleuve aussi gigantesque que le Mississipi?

Tous les fleuves n'ont-ils pas une tendance à reprendre leur cours primitif, lorsqu'il est dérangé par des causes étrangères, et plus spécialement les fleuves qui arrosent des terres d'alluvion? La moindre déviation du courant à un point particulier, quelle qu'en soit la cause, ne commencerait-elle pas à emporter la rive? Et, une fois la rive entamée, où et quand l'éboulement s'arrêterait-il? Ne pouvons-nous donc pas nous représenter le Père des Eaux, roulant avec fureur ses eaux accrues dans toutes les directions à travers le *Delta*, détruisant l'œuvre de l'homme, ses propres œuvres à lui ses travaux de tant de siècles? Cela n'est-il pas possible? Soyons prudents. Réfléchissons avant d'adopter un système de cette espèce. Il ne faut pas jouer avec le Père des Eaux,—il faut agir avec précaution et ménagement.

Nous rappelons ici le système de levées, mentionné plus haut, lequel consiste à laisser un large lit artificiel aux eaux, système appliqué à la Loire. Il ne saurait s'appliquer au Mississipi.

Pour être utiles, même partiellement, les levées devront nécessairement être placées à une distance considérable des limites actuelles du lit du fleuve. [illegible] améliorations, nos villages, [illegible] la distance absolument nécessaire [illegible] atteindre le but qu'on se propose. Nous trouverions de grandes difficultés à faire des exceptions en faveur de quelques villages au détriment probablement d'une grande partie de la côte qui renferme bien plus de richesses et de propriétés; et dans les contrées basses de l'Etat, il ne resterait plus que fort peu de terre pour la culture, si l'on appliquait ce système.

Votre comité pourrait aisément vous présenter un nombre considérable de témoignages et d'opinions de la même force que les raisonnements et les arguments présentés plus haut; mais il pense en avoir assez dit pour justifier les conclusions et les recommandations suivantes, qu'il soumet à votre considération:

1o—Il recommande en principe l'adoption du système des issues, avec des levées pour auxiliaires.

2o—Il recommande la nomination par le Gouverneur, sur l'avis et avec le consentement du Sénat, d'un bureau d'Ingénieurs, composé de deux ou d'un plus grand nombre de personnes versées dans les sciences, dont une sera un géologue,—l'Ingénieur de l'Etat sera *ex-officio*, membre de ce bureau. Ce bureau s'organisera et choisira un Président. L'Aide-Ingénieur de l'Etat en sera le Secrétaire. Le Bureau aura le droit de se servir de tous les documents et des instruments des autres départements. Les devoirs du Bureau dès son organisation, seront de faire ou de faire faire un relevé topographique, géologique et hydrographique, exact et complet, de toutes les terres d'alluvion de la Louisiane. Le Bureau déterminera et prescrira un système permanent de desséchement et de protection basé sur le système des issues recommandé plus haut.

Les détails de ce système, exposés sur un plan avec les cartes, les calculs et plus un rapport complet, seront soumis à la Législature à la première session qui aura lieu après l'achèvement du relevé. [illegible]

créées, s'il en est besoin; les affluents ou les cours d'eau à agrandir; il suggèrera les moyens et les mesures propres à mettre en opération le système arrêté; en outre, il fournira tous les renseignements nécessaires et utiles pour guider la Législature. [illegible]

[illegible] l'Ingénieur de l'Etat à concentrer tous les ouvriers disponibles de l'Etat, avec les bateaux et les autres choses nécessaires, par la rivière de l'Atchafalaya, afin d'enlever les embarras de son lit, à partir du point le plus rapproché du Golfe, d'ouvrir et de creuser les issues qu'il jugera nécessaires et avantageuses pour prévenir la submersion de toute partie du pays, et de faciliter la rapidité du courant de manière à porter les eaux dans le Golfe. Il recommande de l'autoriser à faire les travaux sur les bayous Plaquemine et Lafourche pour atteindre au même but. L'Ingénieur de l'Etat peut répartir les ouvriers de l'Etat à hâter ses travaux autant que possible, avant la prochaine saison des crues.

4o—Pour accomplir toutes ces fins, nous recommandons de passer une loi uniforme au sujet des levées, en y basant les dimensions sur la force de l'eau à laquelle il faut opposer une résistance;—pour la même raison, de boucher les crevasses, lorsque l'eau le permet;—de créer un département des levées ayant à sa disposition des fonds suffisants pour faire face aux circonstances; ces fonds proviendront de taxes directes; de déclarer toutes les levées dans l'Etat comme étant des travaux publics, que devront faire et entretenir les propriétaires riverains, aux conditions imposées à eux par les lois actuelles; et lesdits propriétaires devront recevoir toutefois, pour l'exécution des travaux, une rémunération proportionnée à la quantité de terre enlevée, laquelle sera mesurée à la *yard* cube.

Nous demandons respectueusement l'allocation de fonds pour accomplir les fins de ce rapport, si la Législature le juge convenable.

P. VAN WICKLE,
Rapporteur du comité du Sénat.

THOMAS C. PAYAN & Co.,
10, RUE DU CANAL, 10,
Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE
LITTLELL & PAYAN, 311, RUE BROAD, au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

THOMAS C. PAYAN & CO.
No 10, rue Canal, entre les rues Vieille-Levée et Chartres.
Manufacture No 311, Broad street, Newark, New-Jersey.

VIENNENT de recevoir par les navires Mediator, Ohio et Gleana, un bel assortiment de marchandises de printemps qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour du comptant.
HABITS—De toilette et négligé, genre Cerro-Gordo, Lamartine, bureaux, paletots d'affaires, sacs et habits à la Quaker.
PANTALONS—Avec et sans sous-pieds.
ETOFFES—Mérinos noir français, anglais, allemand et américain, mérinos fantaisie de toutes couleurs, alpacas soie et coton fantaisie, noirs, olive, vert, perle, coutils à carreaux, à raies et coutils blancs, gingas toile brune, &c.
GILETS—Etoffe satin noir et fantaisie, bombazines, soie française, Florence d'Italie, soie brodée, cachemire d'été; coutils français, blancs et à dessins, do lustres, &c.
TOILE. Chemises françaises et fabriquées dans le pays, articles supérieurs de $12 à $96 la douzaine; chemises brodées, chemises en cabécot, do à raies, do Hickory, do à devant de toile et autres; chemises de peau en toile, de soie, mérinos, agneau, tricots blancs, roses, chamois, &c.
300 paires bretelles américaines et françaises en gomme élastique, bas et chaussettes de fil et coton, mouchoirs de soie fantaisie, foulards, cravates; cols, et cravates pour le col de toutes les couleurs et de tous les prix.
Les planteurs, les marchands et les détaillants sont invités à venir visiter ce stock avant d'acheter ailleurs. Les quelques marchandises d'hiver qui nous restent en main sont maintenant offertes à très bas prix et presque au prix coûtant.
24 avril—1an THOMAS C. PAYAN & Co.

HOTEL DE MONTEREY
A MONTEREY (MEXIQUE.)
LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées; et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.
29 janv

VIN BLANC EN BARILS.—En magasin et à vendre par les soussignés:
80 barils vin blanc.
LEOPOLD JEANNET & Co,
20mars 22, rue St Louis.

PEINTRE
A. C. JAUME.
Peintre de portraits et professeur de dessin.
Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin. Leçon en ville.
Rue Royale, 212. 20oct—1an

J. SARICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES et Importateurs
De Cigares de la Havane, Café et Sucre, No 17, rue Conti.

Dissolution de société.
LA société qui existait entre MM. F. Llado et F. Olivella, sous le titre de F. OLIVELLA & Co, pour la pharmacie située rue de la Vieille Levée, No 150, entre Ursulines et Hôpital, est dissoute d'un consentement mutuel de ce jour. F. Olivella reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite pharmacie, et continuera comme par le passé, à faire tous ses efforts pour mériter la confiance que le public lui a accordée jusqu'à ce jour.
F. OLIVELLA, pharmacien,
Vieille Levée, No 150,
20 avril—6 entre Ursulines et Hôpital

Marchandises convenables pour le Mexique.
300 balles coton écru 4/4,
2 do cotons écru 6-4, 4/4 varié,
50 caisses cotonnade, divers genres,
20 do cols, 2 balles drap allemand,
1 do soie d'Espagne,
2 do broderie haute couleur,
900 pièces rubans espagnols assortis en couleur et (en dimensions),
1 caisse cravates de Barcelone (noires et fantaisie),
2 caisses chaussettes espagnoles en soie blanches.
Les marchandises ci-dessus ont droit au drawback et à vendre par
DE FOREST & CO.,
26 av 20, Douane.

Etablissement des eaux de BRATTLEBORO.
CET établissement ayant été complètement réparé, commence maintenant sa sixième saison. Les eaux les plus pures y sont extrêmement abondantes et le local est disposé pour recevoir 140 malades. On pourra se procurer à notre bureau des circulaires en français, donnant de plus amples détails. Des rapports contenant la nomenclature de plus de 300 maladies guéries pendant l'année 1849 seront envoyés par la poste en s'adressant à Wm Radde, 322, Broadway, N. Y. par lettres affranchies. Pour plus amples informations, s'adresser à
ROBERT WESSELHOEFT, M. D.
BRATTLEBORO, Etat du Vermont.
26 mars—1m.

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANÇAIS.
M. H. HAGGERTY & Bro.
No 58, rue du Canal.
SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis et balzorines imprimés, riches, réduits de 50 à 30 cents.
Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37 1/2 cents à 25 cents.
Nous offrons également les marchandises ci-après, qui viennent d'arriver, à des prix considérablement réduits:
BAS DE COTON ANGLAIS.
500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles.
800 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons;
Toile à chemises, d'Irlande, toile à traversins, toile à draps 9/4, 8/4, 10/4 et 12/4; Platilles, Bretagne, Creas, Morlaix, Toile de Paris, Damassés, Diaprés; toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, brin à moustiquaire, bobinet 12/4, mousseline brochée et unie.
Le plus vaste assortiment de Barèges, Tissus, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames; le tout des derniers goûts et ce qu'il y a de mieux assorti en ville. 1av

Toile à draps de lits.
LE soussigné vient d'ouvrir un assortiment de toile à draps de lits, fabriquées sur son ordre et des dimensions suivantes:

Toiles françaises	non blanchies	do	do	12/4
do	do	do	do	10/4
do	do	do	do	9/4
do	d'Irlande	do	do	12/4
do	manufactures de Barnsley			10/4
do	do	do		10/4
do	do		do 5 et	6/4

Ainsi qu'un bel assortiment de damassé, linge de table, serviettes, essuie mains, toile à chemises d'Irlande et de France. D. H. HOLMES,
26 av 114, Canal, entre Bourbon et Dauphine

EN débarquement du navire Emma, capitaine Ballasseyas, et à vendre par les soussignés:
40 barriques vin rouge bon pour familles.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me
25 avril Municipalité.

INCESSAMMENT attendu par les navires James Ponsell et Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
145 barriques vin rouge (marques diverses) et bon ordinaires.
BOYER FRERES,
Encoignure Moreau et Mandeville, 3me
25 avril Municipalité.

LES SIEURS BOYER FRERES, tiennent constamment dans leur magasin situé à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me Municipalité, un grand assortiment de vins rouges et blancs, de marques supérieures, cognac, genièvre de Hollande et du Nord, rhum, whiskey, &c, &c. Leur grocerie tenue sur une vaste échelle offre les plus grands avantages aux familles qui voudront bien les honorer de leur confiance. 25 avril

Vente par liquidation
Du magasin de Quincaillerie, situé rue Vieille Levée No 189, entre les rues Hôpital et Quartier.
LE soussigné informe respectueusement ses clients, les entrepreneurs, les marchands de la ville et de la campagne, et le public en général, qu'à la date de ce jour il vendra au prix coûtant, toutes ses marchandises consistant en un grand assortiment d'articles de cuisine, coutellerie de table, ferrements pour bâtisses, outils pour menuisiers et charpentiers, fournitures de gardes-manger, clous coupés et forgés, et une infinité d'articles dont le détail serait trop long.
Les personnes qui lui doivent sont priées de venir solder leurs comptes, et il prie celles qui auraient des réclamations à faire de les présenter avant la fin du mois.
1av—1m C. VASSEROT.

DEUX FRANÇAISES, récemment arrivées, désirent se placer, l'une comme femme de chambre pour voyager n'importe dans quelle contrée; l'autre pour l'éducation des enfants et les soigner, dans une maison privée. S'adresser rue Condé, 183, chez Mme Michel. On donnera de bonnes recommandations. 25av—1f

P. MALLARD, sur le point de partir pour l'Europe, est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien lui confier. Il prie en même temps les personnes qui lui doivent, de venir solder leurs comptes à son magasin, 67 rue Royale. 23 avril—8

D. MORENO Jr.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE, [illegible]

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.
LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement [illegible]
N. B.—On trouvera réuni dans cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, le 13 avril 1850.
AVIS est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de neuf Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de cette Compagnie le lundi, 29 courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
13av—14f J. TUYES, Secrétaire

Avis officiel.
LE soussigné est préparé à recevoir les taxes d'Etat, dues pour l'année 1849 sur les biens-fonds, esclaves, capitaux, etc., et à donner des licences pour l'exercice des commerces, professions sujets aux taxes, dans les limites du 4e District représentatif.
THOMAS McKEON, Collecteur, bureau No 16 rue Royale, 4e District représentatif.
4 av—30f

NOTICE—M. Ferdinand Mathon, devient associé dans notre maison à partir de ce jour. Les affaires seront continuées sous la raison sociale de P. & E. Reilly & Co.
13 avril—1m P. & E. REILLY.

DEMANDE—On aurait besoin, dans une institution à la campagne, d'une bonne maîtresse de musique. Pour les renseignements s'adresser au bureau de l'Abeille. 13 av

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—176 caisses, en déchargement des navires Sheffield et Beatrice, à vendre par G. W. DUNBAR,
12 av 30, rue de la Douane.

AVIS.—Un Monsieur qui réside dans cette ville depuis longtemps et qui a une connaissance parfaite de la place et des affaires en général, désire employer quelques heures qui lui restent libres, à tenir les livres de quelque établissement ou à se charger des affaires qu'on voudrait bien lui confier. Il fournira sur son compte les meilleures recommandations.
Laisser son adresse à lettre B, boîte M, No 900 17av—18

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans à Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1850.
AVIS—Le dividende suivant sera payé, à partir du 1er mai prochain, aux actionnaires de cette institution ou à leurs fondés de pouvoirs, à savoir:
$10 par action de $83.
5 par action de $42 50.
1 par action de $40.
Ceci étant une distribution des effets en caisse, faite en réduction du capital, les actionnaires en venant réclamer leur dividende, sont priés de se munir de leurs certificats d'actions, afin que ce paiement y soit inscrit. Par ordre de la Direction.
23av—10 CHARLES BAQUIÉ, Secrétaire

Magasin à Mandeville.
LES personnes passant l'été à *Mandeville* sont informées qu'à l'avenir elles trouveront dans le magasin établi depuis peu par le soussigné, tous les objets qu'elles avaient l'habitude de faire venir de la ville, tels que GROCERIES, VINS, LIQUEURS, FAÏENCE, PORCELAINE, QUINCAILLERIE, MARCHANDISES SÈCHES, BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS; il tiendra aussi une PHARMACIE.
Les articles ci-dessus seront choisis avec soin à la Nouvelle-Orléans, par ses agents MM. J. F. Bercier & Co, et seront vendus aux prix de la ville, en y ajoutant le fret.
Il espère que ses amis et le public en général l'honoreront de leur patronage.
HORACE LAUZAINGHEIN,
Près de l'encoignure de la rue Gerard, vis à vis le débarcadère public
9 avril—1an

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
12mars—1erjuil

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.
HART THOMAS & Co. informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.
Départs du bas de la ville:
De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité.
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/4 heures P. M.
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.
Billets à vendre au No 52, rue des Magasins
28 mars—1an

Dissolution.
LA société existant autrefois sous la raison TROISGROS & LAMPRE, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord
E. TROISGROS.
F. LAMPRE.
Nouvelle-Orléans, 15 avril 1850.

Société.
LES soussignés continuent les affaires de l'ancienne maison TROISGROS & LAMPRE, sous la raison TROISGROS & Co.
J. VILLARUBIA, jr.
CHS MEYER.
E. DE VISSER.
E. TROISGROS, commanditaire.
Nouvelle-Orléans, 15 avril 1850 —3of

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c
LAGAY & LECANU
36 rue de Chartres.
Successeurs de E. SILVESTRE & Co.
OFFRENT à vendre à très bon marché les marchandises suivantes reçues par les navires Mediator, Hero et steamship Ohio, de New York:
100 doz chemises devant toile, plus nouveaux
50 do chemises couleur, extra bon teint,
30 do chemises bleues rayées,
50 do chemises pour cols, écru et blanc,
40 do do coton écru croisé,
100 do do coton blanc et écru gaze,
20 do do mérinos gaze et Caledonia,
10 do do extra soie et gossamer,
10 do do soie unies et rayées,
10 do do soie et fil à lacets,
45 do caleçons croisés, unis et fil à lacets,
25 do cravates brisées, coutil et pacoual,
150 pièces foulards nouveaux croisés, Polka, Cornh, et Spitfields,
45 doz mouchoirs batiste brodures couleur,
500 do chaussettes coton écru, bon marché,
100 do do extra silk cheked,
126 do do anglaises extra soie, coton écru et blanc et rayées,
25 do do fil blanc et écru,
15 do bretelles françaises et américaines nouv,
30 do gants roue et fil, extra, etc.
LAGAY & LECANU,
17 av 36, rue de Chartres.

B. TATOUT & Co, ancienne maison Tatout frères No 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse, appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur l'assortiment des marchandises qu'ils reçoivent par les navires Espandon, Scargo, Jersey et Frères, du Havre, et vendront à des prix très modérés, savoir:
Peignes à natte, buffle, façon buffle et écaille,
Peignes à démêler do do do.
Peignes à papillottes, buffle, écaille et façons.
Brosses à tête et à souliers.
Brosses à dents fines et ordinaires.
Eau de Cologne Persa, pommade et philocome assortis.
Extraits d'odeurs, huile cosmétique et savon assortis, poudre parfumée, de riz et cascari en boules.
Boîtes à éponges fines et ordinaires.
Boutons en nacre, premier choix, et os pour pantalons.
Dés acier et cuivre blanchis.
Boîtes à glace et pinceaux à barbe.
Lacets soie pour corsets, et en coton.
Lacets soie noirs pour bottines.
Agraffes plates et anneaux à rideaux assortis.
Cordons de montre soie et gomme élastique.
Fil glacé et soie à coudre.
Crayons fins et pour charpentier.
Veilleuses croix rouge et pains à cacheter.
Plumes acier et porte-plumes assortis.
Hochets assortis pour enfant.
Tabatières, buis, étaing, et cuir bouilli.
Bagues en cuivre assorties.
Bas en soie et coton diverses qualités.
Capsules cannelées fendues F. L. 1ère qualité.
Cuillières fer battu et autres.
Bretelles assorties pour homme et pour enfant.
Cordonnet et coton rouge à marquer assortis.
Billes gomme élastique assorties de grosseur.
Une caisse galon français du No 1 à 24.
Portefeuilles diverses grandeurs.
Eventails monture fine et ordinaire.
Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'articles d'Angleterre et du Nord, tels que bas et chaussettes diverses qualités:
Aiguilles et épingles assorties.
Couteaux, ciseaux et rasoirs assortis.
Fil pateuté, bleu, noir, rouge et écru.
Fil Alexandre et dentelle assortie.
Encre bleue, noire et cirage 1ere qualité.
Papier à écolier et à lettre.
Tavelle, coton noire et blanche, &c., &c., ainsi qu'une grande variété d'autres articles. 26 avril

LES soussignés appellent l'attention de leurs amis, ainsi que du public, sur le bel assortiment de marchandises nouvelles qu'ils viennent de recevoir d'Europe et du Nord, et qu'ils offrent en vente à des prix bien réduits, savoir:
Barèges soie et algériens couleurs assorties;
do laine fantaisie et do unie;
Jaconat français de 20 à 25 cents la yarde;
Toile du Nord unie et à carreaux;
Ginga fil, nouveaux dessins;
Toile d'Irlande, platilles et bretagnes;
do de Paris superfine;
Mousseline damassée, brochée, carreaux et rayée;
do Suisse brodée riches, unie, rayée et à carreaux;
Damassé pour table de toutes largeurs;
Brin fil et bobinet superfin, à moustiquaires;
Percale blanche, nansook, mullmull et tarlatane;
Mouchoirs batiste brodés, unis et festonnés;
Bas fil pour dames et enfans;
Chaussettes de fil et de coton pour hommes;
Mouchoirs madras et foulards soie;
Percale frappée et courtepointe pour enfants;
Courtepointes blanches, rose, bleue et lilas;
Chemises flanelle gaze pour dames et hommes;
Ouvré à œil de perdrix et damassé;
Aussi: Etoffes pour deuil.
Barèges noirs unis, brochés, rayés et carreaux;
Etamine, alépine et alpacca noirs;
Mousseline de laine noire de toutes largeurs;
do et jaconat demi deuil;
Barèges et grenadines do do;
Mérinos et drap d'été noirs.
GIQUEL & JAMISON,
27 mars 6, rue de Chartres

THOMAS BRADY
22, RUE CHARTRES.
BAREGES nouveaux, jaconats français, organdis, alvarines, tissus, linons, batiste imprimée, gingham, foulards, soieries d'été.
Toiles, damassés, toile à draps, do à chemises, diaprés, Huckabacks et serviettes.
Mantilles en dentelles, mantilles de barège et mousseline.
Châles et écharpes en dentelles, châles de crêpe de chine, soie noire, soieries fantaisie riches en tout genre; ombrelles, do pour dames, [illegible] en soie et en coton; bas, dentelles, franges et mercerie en tout genre.

AVIS.
COURVOISIER & Co, ayant vendu [illegible]

OSCAR SARPY,
Marchand de Comestibles,
Encoignure Condé et Esplanade
VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—
Navire Argo, Mill, pr Québec.
Princess de Capuda, Sichel, pr Barcelone.
Esmeralda, [illegible], pr Barcelone.
Louisiana, [illegible], pr New York.
[illegible], pr Liverpool.
Barque [illegible], pr Liverpool.
Pilgrim, [illegible], pr Boston.
Brick Vincennes, Merrill, pr Boston.
Cumbo, [illegible], pr Cuba.
Goélette Walter [illegible], pr Pensacola.
Harriett Hallett, [illegible], pr Apalachicola.

—ARRIVÉS.—
Navire Lapland, Simpson, de Boston.
Wm Jarvis, Jarvis, de Liverpool.
Brick St Andrew, Miller, de Laguyra.
Palmetto, Wade, de Marseilles.
Patriot, Gage, de Wilmington.
Goélette Mt Barbour, Arnet, de Brazos St Iago.
Lamartine, Robbins, de Kingston.
Albany, Fisher, de Thomaston.
Emily, Parsons, de Rattan Island.
Ella, Scarborough, de Pensacole.

—STEAMERS.—
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
America, Johnson, de Nashville.
Cherokee, Fendley, de Florence.
Luna, Elliott, de Louisville.
A W Vanleer, Ayliss, des Attakapas.
J T Doswell, Kimball, de Grand Ecor.
Chief Justice Marshall, Black, de St-Louis.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.
[DE LIVERPOOL.]
Cambria, pour New-York,..........le 13 Avril
America, pour Boston,..........le 20 Avril
[D'AMÉRIQUE.]
Cambria, de New-York,..........le 8 Mai
America, de Boston,..........le 15 Mai

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Bâton-Rouge, 25 mars 1850.

ATTENDU que J. B. Dionis, collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nlle-Orléans s'est adressé à moi pour le cancellement des bons suivants:
1o—Un bon de la somme de $10,000, souscrit par lui le 20 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat pour le 5e district représentatif de la Nlle-Orléans, endossé par Louis Bonneuer, sécurité.
2o—Un bon de la somme de $10,000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nlle-Orléans et endossé par Jean Bozant, sécurité.
3o—Un bon de la somme de $7,500, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5me District représentatif de la Nlle-Orléans et endossé par Jean Baptiste Jeannin, sécurité.
4o—Un bon de la somme de $5000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nouvelle-Orléans et endossé par W. C. C. Claiborne, sécurité.
5o—Un bon de la somme de $3,400, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 5e District représentatif de la Nouvelle-Orléans et endossé par George N. Rogers, sécurité.
Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de déduire sous quatre vingt-dix jours au bureau du Secrétaire d'Etat par écrit, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient point cancellés et annulés.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, ce 25 mars 1850 et la soixante quatorzième année de l'Indépendance.
Par le Gouverneur JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
4 av—90f

Maison de Commission à Paris.
LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et commerçants en général, que leur maison à Paris se chargera à l'avenir des achats en commission de toutes espèces de marchandises soit pour les Etats-Unis ou tout autre pays. Leur longue expérience dans les affaires en général, les mettra à même de contenter ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance. Ils se chargeront aussi des ventes en consignations à la Nouvelle-Orléans et Paris, feront toutes les avances de fonds nécessaires à ce genre d'affaires à des conditions raisonnables.
20, Petites Ecuries, Paris. H. DE GOER & RIFFLARD.
21, Magasins, N. O. 15av—

Californie—Californie.
LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités, telles que poteaux, planches larges et étroites; bois de plancher embouveté et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir leurs ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.
DE POUILLY & GAGNET.
Vieux Bassin, ou au moulin Promenade Carondelet
6av

VIN ROUGE ET BLANC.—160 barriques St-Estèphe, 70 do Seguinaud de Segnac; 40 do Château Lafitte, 60 do Château Laujac; 10 do Cantemerle; 5 do Médoc; 100 barils Haut-Sauterne; 1700 caisses St-Julien; 5 caisses Branne Mouton; Gruau Larose, Haut Brion; Château Lafitte; St Estèphe; Château Cos.
300 caisses Haut Sauterne, bon ordinaire,
40 do do do Yquem vieux.
A vendre par O. VALETON & Co,
1 mars 25, rue Tchoupitoulas.

AMANDES à coque douce—20 sacs, à vendre par B VALLS,
17 av 37 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses brun et jaune, en magasin et à vendre par
B VALLS,
17 av 37, rue de la Commune.

RIZ de la Caroline.—30 tierçons, à vendre par
B VALLS,
17 av 37, rue de la Commune.

CACAO de Guayaquil et de Para—40 sacs, à vendre par B. VALLS,
17 av 37, Commune.

A vendre à l'amiable ou à l'encan
UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes, mesurant 30 pieds de face par 120 de profondeur.
La dite maison se compose de 4 chambres, une cuisine à deux étages avec 2 citernes, puits, latrine, etc. et un atelier de charpentier, disposé pour 10 ouvriers. S'adresser à
JOACHIM OPENWEYER,
19mars 128, Rue des Grands Hommes

MAGASIN A LOUER—Un magasin à louer No 5, rue de la Levée, entre St-Louis et Conti. S'adresser à
P. A. LANAUZE,
19av— 20, rue de la Levée.

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques, convenablement distribuée pour une famille, située dans la rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Levée, No 20, et livrable le 16 avril courant. Pour les conditions, s'adresser à
2 avril F. BOURKIN.

A LOUER—Une maison basse en briques, située rue Prince, près de Dauphine; s'adresser chez VOR HÉBERT
14av— 149, rue de Chartres.

A LOUER—Le second étage du Café "Crescent Coffee House," et celui de la maison limitrophe du "Crescent Restaurant," le tout formant de vastes chambres.
Aussi—le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Royale et de l'Allée de l'Echange, au dessus du "Dirty Coffee-House."
Ces chambres conviennent à un commerçant, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.
S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Dirty Coffee-House.
19 fév

MAISONS A LOUER.
Deux maisons en briques à deux étages, convenables pour familles situées rue de la Victoire, entre les rues des Champs-Elysées et de Marigny. Ces maisons viennent d'être restaurées et mises à neuf, elles sont pourvues de citernes et de l'hydrant des water works et offrent toutes les commodités désirables. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO,
26 mars 22, rue St-Louis.

MAISON A LOUER—Une maison en briques à deux étages, avec de vastes dépendances dans la cour, située rue Marigny, entre la rue de la Levée et la rue de la Victoire. Cette maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des water works; elle est très commode pour une grande famille ou une pension bourgeoise.
Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
26 mars 22 rue St-Louis

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situé rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à
J. P. KIRWIN,
23 fév 233, rue Julie.

Magasins à louer.
Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St-Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No.35, rue Royale, à
12 jan A. TRUDEAU.

Ecriture et Tenue de Livres.
29 RUE CHARTRES
Classes à l'Académie d'Ecriture de Dolbear, de 9 1/2 à 11 heures du matin et de 4 à 8 heures du soir. Les classes à son domicile, encoignure Magasins et Race, de 7 à 9 heures du matin. Quelques leçons suffiront pour donner une belle écriture.
RUFUS DOLBEAR.
25 fév

L. DUPERRON
DENTISTE
Bourbon 196,
Entre Orléans et St-Pierre.
LE DR. L. DUPERRON fait, à son cabinet, toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques, d'après les procédés les plus nouveaux. Pendant sa longue pratique, le Dr. Duperron a fait de sérieuses recherches sur les moyens de conserver les dents. Aussi les personnes qui désireraient conserver ou qui craindraient de faire arracher des organes si précieux à la santé et à la beauté physique, peuvent être persuadées que sa méthode curative est infaillible quand on y a recours à temps. Des milliers de personnes et des plus respectables attesteraient le fait s'il était nécessaire.
Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à [illegible] de l'après-midi.
Prix modérés. 13 juin

Dr. P. BLANCHARD
Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans, et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, Rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 28 juil—3m

JULES CARTIER
CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Bourbon No. 37, près l'encoignure Douane, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, qu'il est SEUL possesseur de [illegible] destiné à remplacer l'orification et le [illegible] des Dents cariées.
Cette substance nouvellement inventée surpasse [illegible] les moyens employés jusqu'à ce jour. Elle s'assimile intimement avec l'émail de la dent dans [illegible] en prend la couleur, le poli et la consistance; [illegible] rend impossible de la distinguer d'une voisine restée saine, et ne cause jamais de douleur. Elle est par conséquent, débarrassée des graves inconvénients inhérents aux autres préparations [illegible] Prix très modérés. 24 jan—3m

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—Pour dames, enfans et fillettes—365 caisses chaussures fines, des manufactures de Philadelphie et Newark, en déchargement des navires Bay State, Suffolk et Lochinvar, à vendre par
G. W. DUNBAR,
30, rue Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—463 caisses en déchargement des navires V. A. Cooper, Avalanche, Cornelia, Sheffield, Silas Holmes, May Flower, [illegible] à vendre par
E. G. MOSES,
12, rue de la Bourse.

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Groceries, Provisions, Liqueurs.
PAR MORPHY & NEVIUS.
AUJOURD'HUI samedi, 27 avril 1850, il sera vendu à dix heures, au No 37, rue des Magasins,
5 barriques lard salé et épaules, [illegible]
[illegible] caisses savon No 1, 70 sacs café Rio
[illegible] chandelles suif, 30 barillets beurre prime
Eau de vie, genièvre, whiskey, tabac, cigares, amidon, Porto, Madère, vin rouge, Malaga, Champagne, baquets peints, balais, clous, etc 27 avril—1

Vente sans réserve.
PAR CHARBONNET & DELERY.
IL sera vendu à l'encan, samedi, 27 avril 1850, à midi, rue Philippa, entre les rues Canal et Commune, derrière la maison d'Etat,
14 mulets mexicains du premier choix.
Conditions—comptant. 24 avril—4

Jolie Domestique.
PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu samedi 27 avril 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
La négresse Elisabeth, âgée d'environ 19 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, un peu cuisinière et bonne domestique, d'un très bon caractère, très propre et parfait sujet, vendue par cause de gêne seulement.
Conditions:—Comptant. 26av

Beau terrain situé à Mandeville et faisant face au Lac.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse, No 54.
SAMEDI, 27 courant, à midi, à la Bourse Saint-Louis, il sera vendu à l'encan, pour cause de départ,
Un beau terrain formant l'encoignure des rues Lafitte et l'Avenue du Lac, mesurant 55 pieds de face au Lac Pontchartrain, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Lafitte, et désigné par le No 1.
Un autre lot de terre formant l'encoignure des rues Jefferson et Lafitte, mesurant 55 pieds et demi de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 150 pieds et face à la rue Lafitte, le tout conformément au plan qui est exposé à la Bourse St-Louis.
Conditions:—Comptant. L'acte de vente par-devant J. Lisbony, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 av

Excellente Cuisinière créole et américaine.
PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau No 54, rue Toulouse.
IL sera vendu à l'encan le samedi 27 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve:
MELITTE, négresse, âgée d'environ 36 ans, excellente cuisinière, pâtissière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, excepté qu'elle se dérange quelquefois.
Conditions:—Comptant.
L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 av

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES, HYDE & Co.
RIZ—RIZ.
LUNDI, 29 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 111, rue des Magasins, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui appartiendra,
63 barriques Riz, plus ou moins, légèrement avarié pendant le voyage de Charleston à ce port.
Conditions—comptant. 27av

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
LUNDI 29 avril 1850, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,
20 caisses indiennes nouveaux dessins.
Et 100 colis et lots de marchandises convenables pour la saison, consistant en partie de cotons de Hamilton, mousselines imprimées, barèges, organdis, coutil fil, ginga fil, listados, ombrelles soie, parapluies coton, dentelles, bas, mousseline suisse unie et couleur, rideaux brodés, châles, foulards soie, cotons blancs et écrus, étoffes rayées, denims, cotonnades, coutil à matelas, ginghams, cols, chemisettes brodées, toiles d'Irlande, ouvré fil, serviettes, ginga, percales, etc., etc.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 27 av

Beau mobilier.
PAR E. B. DRAKE.
Bureau, 24, rue Conti.
LUNDI, 29 avril 1850, à midi, il sera vendu au No 144, rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts,
Un magnifique mobilier, vendu pour cause de départ et presque neuf; se composant en partie de belles armoires en acajou, ainsi que tous les meubles nécessaires à un ménage. Aussi une quantité d'arbustes et fleurs. 26av

Meubles—Meubles.
Pour cause de départ.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.
LUNDI, 29 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 107, rue de la Douane, près de la rue Bourbon, un ameublement en acajou, consistant en partie en bois de lit, armoires, sofas, divans, chaises ottomanes, tables de tous genres, bureaux, lavabos, tapis de Bruxelles, glaces françaises, pendules françaises, matelas à ressort, &c., rideaux, argenterie, &c., &c. 26av

Grande maison neuve, à deux étages à Biloxi.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.
MARDI 30 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,
Un lot de terre situé à Biloxi, entre les rues Nixon et Ryan, et mesurant 34 pieds de face à la rue Jefferson, sur 109 pieds de profondeur. Ensemble la belle maison neuve, à deux étages, contenant huit chambres, galerie, cuisine, etc. Voir le plan à la Bourse. 26 av

Terre dans la paroisse Plaquemines
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.
JEUDI 2 mai 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,
Deux arpents de terre, situés à trente-six milles au-dessous de la Nlle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve et connus sous le nom de l'Océane, mesurant chacun un arpent de face et 40, sur 40 de profondeur et désignés par les Nos 17 et 18 du plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions:—La moitié comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit. 26 av

Fond de quincaillerie, coutellerie et marchandises de fantaisies.
Sans réserve.
PAR SYKES, HYDE & CO.
LUNDI, 29 du courant, à dix heures, il sera vendu, sans réserve, au magasin de MM. Lovell & Hogg, importeurs, 106, rue Poydras, le stock complet de quincaillerie parfaitement assorti.
Couteaux de poche et de tables, marchandises anglaises, outils de charpentiers et tonneliers, montures de cercueils, plusieurs grandes glaces et gravures de Landseer, ainsi qu'un assortiment complet d'objets de quincaillerie.
Aussi:
Un grand assortiment de mercerie, boutons, franges et articles de fantaisie, fusils et pistolets au glass.
Conditions—$200 comptant, $200 à 500 quatre-vingt-dix jours, $500 à 800, quatre mois, au-dessus, six mois, en billets endossés à satisfaction.
Le stock entier vient des manufactures anglaises.
Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente et déposés au bureau des encanteurs et des propriétaires, 106, Poydras. 25 avril—4

Pour liquidation de société et pour clore une succession, magasins en briques dans la 1re Municipalité.
PAR J. A. BEARD.
JEUDI, 23 mai 1850, à midi, il sera vendu à la rotonde de la Bourse St-Louis, les propriétés suivantes, pour clôture de société et liquidation d'une succession:
1o Un certain lot de terre borné par les rues Bienville, Conti, Royale et Bourbon, mesurant 30 pieds face à la rue Bienville par 100 pieds de profondeur. Les améliorations se composent d'un magasin en briques à 4 étages portant le No 86 et loué maintenant aux Etats Unis, pour un entrepôt de Douane, à raison de $1,200 par an, payable tous les trimestres.
2o Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Royale et Bourbon, ledit lot mesure 47 pieds 1 pouce, face à la rue Bienville, par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un bon magasin à 3 étages avec un magasin à 4 étages dans le fond. Cette propriété est louée aux Etats-Unis pour un entrepôt de douane, à raison de $900 par an. Les deux magasins au dessus sont à l'épreuve du feu.
3o Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Remparts, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Bienville, par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin en briques à un étage couvrant tout le lot et loué $350 par an.
CONDITIONS—Pour la première et la seconde propriété, un quart comptant, balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt du jour de la vente à l'échéance.
L'acheteur assumera le paiement d'un bail à vie d'une somme de $4,500 à raison de six pour cent par an d'intérêt et payable tous les six mois, la balance moitié comptant et le reste à un an, avec hypothèque sur les propriétés. Dans le cas où les billets ne seraient point payés à échéance ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an. Les dits billets seront divisés en coupons à la convenance des acheteurs.
Les améliorations devront être assurées par les acheteurs et les polices seront transférées aux vendeurs ou à leurs agents, jusqu'à ce que les billets soient payés.
Les ventes dont les conditions n'auraient pas été remplies dans les quinze jours suivant l'adjudication seront revendues pour le compte des acheteurs après trois jours de publications dans deux des journaux de la ville et sans autre avis ou défauts légaux.
Actes de ventes pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 avril—25, 26, 27, mai 2, 3, 4, 6, 10, 11, 13, 14, 20 21, 22 et 23.

Magasin et maison sur le Bayou Tchefuncte, à Madisonville.
Vente sans réserve.
PAR J. A. BEARD, Encanteur.
SAMEDI, 4 mai 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'arcade de Banks, sans réserve, la propriété suivante, située dans la ville de Madisonville;
Un certain lot de terre situé encoignure des rues St Joseph et Water, face au bayou; le dit lot mesurant 43 pieds de face sur 300 pieds de profondeur et face à la rue St Joseph. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée, cuisine, glacière, écuries, etc., etc., sur le derrière.
Cette propriété est l'une des meilleures situations de la ville.
Conditions—$800 comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec hypothèque sur la propriété, et six pour cent d'intérêt du jour de la vente à l'échéance, et huit pour cent par an, en cas de non paiement à l'échéance.
Les billets seront divisés en coupons au gré des vendeurs.
Acte de vente devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 avril

Marchandises Sèches.
John Shanks vs ses créanciers.
PAR N. VIGNIÉ.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, samedi 27 avril 1850, à 10 heures du matin, au magasin No 189, rue Poydras:
Le contenu du dit magasin, consistant en: marchandises sèches, articles de fantaisie, etc., le tout abandonné à ses créanciers par John Shanks.
Conditions—comptant. 23 avril—4

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. MUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis
2 déc—1an

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 209, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN.
18 mai—1an

VIN ROUGE.—100 barriques vin rouge St-Emilion, en magasin et à vendre par
X. LAMBERT,
20av 62, rue des Magasins

EMMAGASINAGE.—Marchandises emmagasinées à des prix très modérés. S'adresser à
X. LAMBERT,
20av 62, rue des Magasins.

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Seconde et dernière vente de Vito Viti père et fils. Statues de marbre et d'albâtre, objets en papier mâché, bronze, pendules, pianos, porcelaines françaises, verrerie Bohême et grande quantité d'articles d'art de la plus grande élégance.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.
MERCREDI, 8 courant, et les jours suivants à 10 heures du matin, et à 4 heures du soir, il sera vendu à l'encan, au magasin No 78, rue St-Charles, près du "Commercial Exchange," une collection choisie composée de: grandes figures en marbre représentant l'Innocence, l'Ange Gardien, Cupidon, la Vénus Callipyge, Cérès, bustes du Pie IX, de l'empereur romain Caracalla; une très grande fontaine, 2 grands vases de Médicis richement décorés; services de table et de thé, tasses pour chocolat et thé; vases gothiques et étrusque, riches figures en porcelaine; grand et magnifique choix d'objets en papier mâché, les plus riches qui aient encore été importés; tables de fantaisie; bureaux de dames, pincettes et pelles à feu, portefeuilles, pendules en bronze, porcelaine et ébène, verres de Bohême gravés, taillés, bleus, à filigranes; beurriers, sucriers, verres de toilettes plaqué, pannetières, huiliers tournans, carafes, encriers avec sonnette, vases en agate, albâtre; bustes et figures, lampes solaires, girandoles, bras et becs à gaz.
Le magasin sera ouvert pour les visiteurs dès mardi matin, 22 courant, et sera brillament éclairé pendant la soirée.
Les dames et les messieurs de la N. O. sont invités à venir examiner cette collection; ils pourront s'assurer ainsi que les articles offerts en vente sont les plus splendides, les plus beaux qui aient jamais été importés et sont particulièrement choisis pour satisfaire le goût exquis des dames. MM. Vito Viti ont l'espérance que ce sera l'effet produit sur tous les visiteurs. 22 avril

PAR SYKES, HYDE & CO.
SAMEDI, 27 du courant, à dix heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 57, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra,
80 caisses bottes, brodequins et souliers, légèrement endommagés à bord du navire Nathaniel Kimball, de Boston à ce port.
Conditions—comptant. 26 av—2

Bouchons, Vins, Huile, &c.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.
SAMEDI prochain, 27 du courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 20, rue de la Vieille Levée, pour clore diverses consignations:
160 caisses macaroni et vermicelle;
13 boîtes pâtes italiennes, assorties;
340 milliers bouchons fins;
154 caisses absynthe suisse "Rivoire"
28 caisses vin Haut Sauterne;
193 do vin St-Julien;
34 do vin de Chambertin;
5 huitièmes eau de vie française;
3 barillets vin de Madère;
4 barils vin blanc;
81 paniers huile d'olive.
AUSSI—46,250 cigares de la Havane.
Conditions à la vente. 26av

VENTES A L'ENCAN.

Vente à l'encan des Comptes et Billets de J. Ducourneau & Co.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.
MARDI, 30 avril 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St. Louis,
Tous les comptes et billets dus à l'ancienne maison J. Ducourneau & Co., pour opérer la liquidation des affaires de cette maison.
Conditions—comptant. 27av

PAR MORPHY & NEVIUS.
MERCREDI, 1er mai, à midi, il sera vendu à l'encan, si on n'en dispose pas avant à l'amiable.
Le contenu d'un magasin de comestibles pour familles, et le magasin de fayence à l'encoignure des rues Grands-Hommes et Marigny, Troisième Municipalité.
Aussi—Le bail non-expiré de ladite maison, ayant à courir deux ans et trois mois après le 1er mai prochain. 26 avril—

HOPITAL FRANKLIN
TENU PAR LE DOCTEUR MULLER.
VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
AFFAIRE AVANTAGEUSE POUR UN MEDECIN.
PAR VALETON & BARNETT, Sr.
IL sera vendu, samedi 4 mai prochain, à midi, à la Bourse St-Louis
Une propriété située en cette ville, Troisième Municipalité, encoignure Champs Elysées et Joséphine, connue sous le nom de: Hôpital Franklin, tenu par le docteur Muller.
Cette propriété est formée par 5 terrains mesurant ensemble 139 pieds face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 156 pieds 8 pouces face à la rue Joséphine, sur lesquels se trouvent construits
1o—Une belle maison en briques et à étage, couverte en ardoises formant l'encoignure; le rez-de-chaussée se compose de deux grands appartements à feu et deux grands cabinets. Le premier étage est divisé en deux beaux appartements à feu et ayant chacun un balcon, sur les Champs Elysées et sur le terrain.
2o—D'un pavillon situé dans le terrain construit en bois sur piliers de 73 pieds sur 24 et demi.
3o—D'un autre semblable de 13 pieds 4 pouces face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 66 pieds.
4o—D'un autre semblable, de 10 pieds 5 pouces face à la rue Joséphine, sur 65 pieds de profondeur.
5o—Une belle cuisine en briques de 10 pieds 2 pouces sur 15 pieds 4 pouces.
Sur le dit terrain se trouvent un puits et 3 citernes, des [illegible], des arbres pour abriter les pavillons, arbres fruitiers, fleurs, légumes, etc. Le tout en parfait état.
Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans, en billets endossés et hypothéqués. Acte de vente par Alph. Barnett, notaire public.
Le plan de la propriété est exposé à la Bourse.
25 avril

Maison en briques à trois étages face au Chemin du Bayou.
PAR N. VIGNIÉ.
SAMEDI, 4 mai 1850, il sera vendu, à midi, à la Bourse St-Louis,
UNE maison et un lot de terre sur le côté nord du Chemin du Bayou, entre les rues Tremé et Plauche. La maison est construite sur un lot mesurant 19 pieds face au Chemin du Bayou, par 95 pieds de profondeur, en briques, à 2 1/2 étages; chambres de domestiques, cuisine en brique à 3 étages [illegible] 3 pieds 6 pouces de face dans le fond portant sur la rue Tremé.
UNE autre maison et lot, sur la rue du Bayou, adjacent au précédent, le lot mesure 20 pieds 6 pouces, face au Chemin du Bayou, par 93 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur. Cette maison est semblable à celle ci-dessus, ayant 2 1/2 étages en briques, chambres de domestiques en briques, cuisine en briques à 3 étages et greniers de 3 1/2 pieds donnant sur la rue Tremé.
[illegible]
Conditions—Un quart comptant, balance à 6, 12, 18 et 24 mois en billets [illegible]
Acte de vente par devant R. J. Ker, notaire public.

Belles Cuves neuves à l'encan
PAR N. VIGNIÉ
LUNDI, 29 avril 1850, à 5 heures précises de l'après-midi, il sera vendu rue du Bayou, entre les rues Romain et Prieur,
Plusieurs belles cuves neuves de grandeur assortie, contenant de 800 à 2000 galons.
Conditions —Comptant. 27 av

Vente importante de 111 lots de terre, dans la 1re Municipalité.—Sans réserve.
PAR J. A. BEARD, encanteur.
SAMEDI, 11 mai, il sera vendu à l'Arcade de Banks sans réserve, les propriétés ci-après décrites, situées dans la Première Municipalité:
Premièrement—30 lots dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, terre bien haute et entourée en pieux; quelques-uns des lots séparément entourés.
Secondement—76 lots dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave, également terre haute et entourée.
Troisièmement—Un lot dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Broad et d'Orgenois.
Quatrièmement—Deux lots face au Canal Carondelet et à la rue St-Louis, entre Rocheblave et d'Orgenois.
Cinquièmement—24 lots dans l'îlet borné par les rues Conti, St. Louis, Napoléon et Alexander.
Sixièmement—26 lots dans l'îlet borné par les rues Solomon, David, Toulouse et St-Pierre.
Ces propriétés méritent d'attirer l'attention des spéculateurs et sont dans un beau quartier. Les titres sont excellents. Les acquéreurs auront à se mettre en possession à leurs frais, et assumer le paiement de l'assessement de la compagnie de desséchement.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, avec hypothèque et privilège d'escompter les billets à 10 pour cent par an. Les billets seront faits payables à la Banque d'Etat de la Louisiane.
Les plans seront exposés à l'Arcade; des lithographies seront distribuées.
Si les ventes ne sont pas complétées une semaine après le jour de la vente, les propriétés seront revendues pour compte et risques des acquéreurs, après trois jours d'avis dans deux journaux, sans autre notice de défaut.
Les actes de vente pardevant Ainsworth, aux frais des acquéreurs. 20 av

Grande vente de Cigares.
PAR MORPHY & NEVIUS.
LUNDI, 29 avril 1850, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu au magasin d'importation de St B. Valle, 37, rue Commune, pour clore diverses consignations—
800,000 cigares.
72 barils cigarettes.
108 arrobes de Picadure.
Tous les articles ci-dessus sont garantis d'importation directe de la Havane par le vendeur.
Conditions—Au-dessous de $300 comptant, au-dessus de $300 quatre vingt dix jours, au-dessus de $1000 quatre mois, au-dessus de $1000 six mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur ou escompte à raison de 10 pour cent par an.
Les quantités et qualités des marques seront exprimées sur les catalogues qui seront prêts la veille de la vente. 16av

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Spandila, arrivé du Havre,
50 caisses absinthe Ed. Pernod, étiquette à la croix Fédérale;
12 do C. F. Berger do do do
2 tonneaux fromage Gruyère, 1er choix;
1 caisse broderies contenant un riche assortiment, tels que robes de femmes et enfants, canezous, cols brodés et unis, mouchoirs batiste brodés et unis, à feston, rayés, à écusson, bonnets jaconats, en batiste et mousseline, manchettes, &c., &c., &c., chez J. N. CURIEN.
15av 20, rue Dumaine

IMPERIALES [illegible]
Ainsi qu'un grand assortiment général de toile et mousselines de toutes couleurs pour le marché Mexicain, venant d'arriver, à vendre par
McDOWELL & PECK, 96. Gravier.

COTONNADES fantaisie et log cabin.—Reçues par le brick Thos. Walter, de Philadelphie:
20 caisses cotonnades log cabin,
5 do do Rengold, à raies,
5 do do Brésil, do.,
5 do do Florentine do., à vendre par McDOWELL & PECK,
8avril 96, Gravier.

EAUX-DE-VIE.—15 demi pipes eau-de-vie de Cognac fine, Champagne, Castillon 1815.
10 barils do do 1815.
10 quarts de pipe do do 1825.
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
20mars 22, rue St Louis.

EN DOUANE.—100 futailles grandes et petites de Eau-de-vie suivantes:
Pinet, Castillon & Co cognac,
United proprietors,
A Moreaux, L., La Rochelle,
M. Castillon je, Bordeaux, à vendre par
1av THOMAS PINET & Co, 123, rue Royale.

L. F. DELAMARE, fabricant de travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle, a l'honneur de prévenir ses clients ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile rue de la Douane, entre Bourbon et Royale, et invite les Messieurs et Dames de cette ville à venir vérifier les travaux de sa fabrication, ayant une commodité supérieure à ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, tant pour ustensiles de ménage, tel que bains et baquets de toutes formes, fontaines à filtrer et autres, et quantité d'autres articles trop longs à énumérer, ainsi que garde-robes sans produire d'aucune mauvaise odeur, installations de bains, pompes et lavabos.
Spécialité de travaux de bâtiments en zinc, pour corniches, ventilateurs de toiture, chéneaux, dalles, tuyaux, etc.
Couverture en zinc garantie vingt ans sans réparation. 4 mars

[illegible]

Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur BANNER OF ATTAKAPAS, capitaine P. Delahoussaye, partira positivement samedi, 27 du courant, à 10 h. Il prendra du fret et des passagers pour la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, etc. S'adresser à bord.
25 avril

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.—Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt. Jourdan Martin, fera les voyages réguliers du Bayou durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis soir, pour repartir pour Pointe à la Hache, les vendredis à 10 heures A. M., et revient les samedi soir.
Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
4 fév MAUNSEL WHITE & Co.

POUR BALISE—Passe Sud Ouest et la Côte—Deux voyages par semaine.—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.
Il repartira de nouveau pour Pointe-à-la Hache tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue St-Louis, Nouvelle-Orléans, ou à CHS. DE BLANC,
2 mars 10, rue de la Nouvelle Douane.

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac.
Arrangements pour l'été.
Paquebot quotidien pour MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE, COVINGTON ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES. Le paquebot à vapeur OLIVIA, capitaine J. W. Hoffman, partira à l'avenir de la Nouvelle-Orléans après l'arrivée des chars d'une heure de l'après-midi, au lieu de ceux de onze heures, comme précédemment. A son retour il partira de Covington à cinq heures du matin, tous les jours (excepté le dimanche) et arrivera au wharf du railroad pour que les passagers puissent se rendre en ville par les chars de dix heures du matin, le dimanche excepté.
On annoncera plus tard l'heure de ses départs le dimanche. S'adresser à
EUGENE ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis
ou à MARTIN & Co., LEWIS ALCUS, Covington.
27 avril

Paquebot de la malle des E. U.—POUR COVINGTON via MANDEVILLE, LEWISBURG et MADISONVILLE. Le beau steamer neuf LENORA, capitaine T. W. Dunnica, construit expressément pour les voyages du Lac, et ayant de magnifiques emménagements pour les passagers, partira de l'extrémité du Rail road Pontchartrain, tous les jours (excepté les dimanches), à l'arrivée des chars de onze heures A. M., et repartira de Covington tous les jours (excepté les dimanches) à six heures A. M.
Passage seulement..........25 cents.
Repas extra..........50 cents.
N B—On ne débarquera personne sur les différens points du bayou à moins de $1. Pour plus amples informations s'adresser à
PAYNE & HARRISON, rue Poydras, N O
STEVENSON D. MERRITT & Co, 7 rue Gravier, N O
J J WARREN & Co, Covington, Louisiane.
CUTTREE & DUNNICA, Covington, Louisiane.
Le LENORA partira à l'avenir pour Covington, Mandeville, Madisonville &c, les SAMEDIS après l'arrivée des chars d'une heure de l'après-midi. 12av

PASSAGE POUR BORDEAUX.
La Barque fine voilière autrichienne GRAZIATA, capitaine Battelich, ayant de bons emménagements partira positivement samedi prochain, 27 courant et peut prendre encore quelques passagers. Pour les conditions s'adresser à
A. CARRIERE,
25, Vieille-Levée.
22av—2 ou au capitaine à Bord à Lafayette

A AFFRETER—Le brick français L'ABEILLE, du port de 140 tonneaux. S'adresser au capitaine à son bord vis à vis de la place d'armes ou à
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
21av—20 99 rue de la Douane

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot ADAMS GRAY capitaine Schneider, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à MITCHELL & MASENDORFF,
24av 36, rue Poydras.

Pour New-York—Ligne de Stanton—Le paquebot fin voilier LERO, capitaine C R Griffith, est en chargement, et partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau No 2, vis à vis la rue St-Joseph, ou à
J W STANTON & Co,
22 avril Encoignure Magasins et Lafayette

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, OPHIR, capitaine Sylvester, partira LUNDI SOIR prochain il peut recevoir quatre passagers de plus. Pour les conditions s'adresser au capitaine à bord ou à
CHAS PALMER,
27 avril—2 45 rue du Camp

Pour le Havre—Devant partir cette semaine. Le navire fin voilier CHARLEMAGNE, capt. Singer, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira positivement comme il est ci dessus.
Pour fret de 200 balles de coton ou passage s'adresser au capitaine, à bord, [illegible] BAXTER, 79, rue Commune.

POUR BORDEAUX.—Passagers seulement.—Le brick fin voilier de 1re classe MARECHAL NEY, capitaine Jailey, [illegible] partira incessamment. Ce navire [illegible] installations peut encore prendre quelques passagers. S'adresser à bord du navire, ou à
H. V. BAXTER,
23av 79, rue de la Commune.

Pour Brazos St-Yago et Point Isabelle—La goëlette C. G. SELLE, [illegible] CRAMER & Co.
[illegible] 27, Bienville

POUR LE HAVRE.—Le [illegible] NEW ENGLAND, capitaine Lowell, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine [illegible]
H. V. BAXTER, ou à J. P. WHITNEY & Co

POUR BELIZE, HONDURAS.—La goëlette [illegible] devant partir sous peu, peut recevoir 150 barils de fret et des passagers. S'adresser à J. Y. DE FEGANA,
47, Bienville.

A VENDRE.
Le navire fin voilier double et chevillé en cuivre LOUISIANA, amarré au poteau No [illegible] 2me Municipalité, en très bon ordre et parfaitement approvisionné. S'adresser à
A. FOSTER ELLIOT, 114 rue Commune.

Pour Gênes—Le brick RAIMONDO [illegible], partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à
DOMINIQUE LANATA,
1av Nos 9 et 11 Jefferson.

Pour Marseille—La barque fine voilière VANDALIA, capitaine Colley, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu; pour fret s'adresser à
H. V. BAXTER
23 mars 79, rue Commune

TEXAS.
Castro's Colonie.
DEN Emigranten welche von dem Unterzeichneten unter einem Contract zwischen ihm und der Republik Texas, in Texas eingeführt wurden, wird hierdurch mitgetheilt, dass in Gemässheit eines Actes der Legislatur vom ..... Januar d. J. jede Familie und jeder unverheirathete Mann zu Patenten für die Quantität Land berechtigt sind, die in dem in Europa zu diesem Ende geschriebenen und unterschriebenen Vertrage bestimmt wurde.
Um das Nähere wende man sich in portofreien Briefen an den Unterzeichneten in Castroville, Medina county. H. CASTRO. 13fev 3m

COLONIE CASTRO AU TEXAS.
LES émigrants conduits au Texas par le soussigné d'après un contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la législature, voté de la date du mois de janvier 1850, chaque famille ou chaque personne ont droit à la patente pour la quantité de terres stipulée dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.
Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.
Les lettres devront être affranchies.
14 fév—3m H. CASTRO

A VENDRE, UNE HABITATION SUCRIERE de quatorze arpens de face au Bayou Lafourche, sur 40 de profondeur, à la distance de vingt milles plus bas que Thibodeauxville.
Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & CO.,
23janv. 35, rue Natchez

Marchandises convenables pour le marché mexicain, reçues par les derniers arrivages.
60 BALLES impériales, comprenant 60 000 yards, [illegible]
[illegible] balles platilles;
20 [illegible] toile de Russie;
4 do lasting.
500 pièces indienne bleue
500 do do noire
300 do fantaisie, grande largeur.
300 do [illegible]
17 caisses fil Rail [illegible]
8 do mouchoirs [illegible]
8 do large velours [illegible] de Ceylan et plusieurs autres articles [illegible]
R. D. BIS[illegible] 12, rue Conti

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint Louis, No 283, entre les rues Villeré et Robertson.
L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.
Le soussigné espère que les soins qu'il donnera à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET.
15mai—1an

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."
LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon
S. MASPEREAU & Co,
30juin No 22, rue Condé.

Cuisines patentées de Becker.
LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.
Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des Water-works et à la chauffer à mesure qu'on en retire.
Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tous ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité
S MASPEREAU & Co,
7mai—1an Rue Condé, No 22

EN débarquement des navires Fides & Holyoke venant du Havre, et à vendre par le soussigné.
100 caisses absinthe et kirsch, Ed. Pernod, étiquette à la croix fédérale;
50 do do Vernis & Lecoultre;
2 tonneaux fromage Gruyère première qualité;
J N CURIEN,
25 avril 20 rue Dumaine

EAU DE VEAU—En débarquement du navire Jersey, à vendre par les soussignés, [illegible]